



Concours d'intervention artistique « Pourcent culturel »

RAPPORT DU JURY

Collège latin et Place Agota Kristof



Façade Sud de Collège Latin. Crédits : Noue Studio, Chablais Fischer Architectes

Service de la culture de la Ville de Neuchâtel

Service du patrimoine bâti de la Ville de Neuchâtel

Service du développement territorial de la Ville de Neuchâtel

Avril 2026

SOMMAIRE

1. Introduction

2. Dispositions générales

- 2.1 Contexte
- 2.2 Maître d'ouvrage
- 2.3 Forme de concurrence et procédure
- 2.4 Budget et honoraires
- 2.5 Intervention artistique
- 2.6 Calendrier
- 2.7 Composition du jury

3. Phase 1

- 3.1 Objectif
- 3.2 Participation
- 3.3 Critères de sélection
- 3.4 Conformité des dossiers rendus
- 3.5 Séance de délibération
 - Date et lieu*
 - Délibération du jury*

4. Phase 2

- 4.1 Critères de jugement
- 4.2 Conditions particulières
- 4.3 Conformité des dossiers rendus
- 4.4 Séance de délibération
 - Date et lieu*
 - Délibération du jury*
- 4.5 Choix du projet lauréat

5. Description et évaluation des projets

- 5.1 Vanessa Billy, *Devenir Papillon*
- 5.2 Caroline Bourrit, *Emerger*
- 5.3 Maria Guță et Théophile Glauser, *Allégorie en Trois Temps*
- 5.4 Donald Jacob, *Troncs de la connaissance*
- 5.5 Lucas Uhlmann et Noha Mokthar, *Rêveries*

6. Recommandation du jury

7. Conclusion

8. Approbation du rapport et signatures

1. INTRODUCTION

Comme le stipule l'arrêté du 10 mai 2021 « concernant la mise en valeur au moyen de créations artistiques des bâtiments et constructions appartenant à la Ville ainsi que des espaces publics », la Ville réserve 1% à 2% du coût des travaux lorsque le montant est supérieur à CHF 200'000.-, ceci afin de favoriser la création artistique.

La Ville de Neuchâtel, se référant à l'arrêté susmentionné, a réservé un pourcent culturel pour une intervention artistique liée à l'assainissement et réaffectation du Collège latin et au réaménagement de la Place Agota Kristof.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2.1 Contexte

Le Collège latin est l'un des édifices les plus prestigieux de la ville de Neuchâtel. Élément patrimonial d'envergure, il est un marqueur urbain important de la ville, faisant le pont entre le centre-ville et le bord du lac. Bâti entre 1826 et 1835, il nécessite actuellement d'importants travaux d'assainissement, notamment énergétique et de mise aux normes. Avec cette rénovation, un important projet de réaménagement va avoir lieu, permettant de réaliser un projet de plus de 10 ans, soit la réunion de trois bibliothèques au sein d'un seul site, comprenant la Bibliothèque-ludothèque Pestalozzi, Bibliomonde (bibliothèque interculturelle) et la Bibliothèque publique de Neuchâtel. Se voulant à l'écoute des besoins des utilisateurs et utilisatrices, ce projet phare de la législature 2024-2028 se transformera en un troisième lieu, favorisant les rencontres, le vivre-ensemble et les échanges. Un espace dédié à l'éducation à l'image, une artothèque et un café-restaurant compléteront l'offre. Ce centre culturel mettra l'usager-ère au cœur de ses actions et réflexions.

Ce projet, d'une ampleur considérable, est travaillé en deux lots coordonnés, la rénovation du bâtiment d'une part, le réaménagement de la place d'autre part.

2.2 Maître d'ouvrage

Le maître de l'ouvrage et l'adjudicateur est la Ville de Neuchâtel.

2.3 Forme de concurrence et procédure

Il s'agit d'un appel à projets en deux phases :

1. Sélection de quatre à six artistes ou groupes d'artistes sur la base de candidatures sur dossier.
2. Évaluation et choix d'un projet sur la base des avant-projets proposés par les artistes ou groupes d'artistes sélectionnés en phase 1.

2.4 Budget et honoraires

L'enveloppe budgétaire à disposition est de CHF 263'000.- TTC, comprenant la conception, l'exécution et les honoraires. Les fondations, revêtements de sol et les éventuels raccordements (électricité, eau) seront pris en charge par le budget du chantier.

2.5 Intervention artistique

Le projet artistique est ouvert à toutes les formes et tous les supports. Le périmètre d'intervention comprend les espaces publics à l'intérieur du bâtiment, dont particulièrement le hall d'entrée, le luminaire de l'escalier monumental, l'espace de l'escalier principal et/ou le café-restaurant, à l'intérieur et à l'extérieur, avec la Place Agota Kristof (cette dernière étant sous protection ISOS ou Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale qui en découle des contraintes dans les interventions).

Le dispositif devra pouvoir engager un rapport à l'imaginaire du lieu en écho avec ses fonctions, ainsi que le contexte environnant en lien avec le toponyme du site. Il respectera les contraintes fonctionnelles, architecturales et techniques des bâtiments et des aménagements paysagers tout en recherchant le dialogue avec eux. L'ensemble des actions proposées s'inscriront dans le budget global défini.

2.6 Calendrier

Phase 1

16 septembre 2025	Publication de l'appel à projets
23 octobre 2025	Remise des dossiers de candidatures
4 novembre 2025	Sélection des artistes retenu-e-s pour la phase 2

Phase 2

8 décembre 2025	Visite des lieux avec les artistes retenu-e-s
9 janvier 2026	Délai pour le premier envoi de questions
23 janvier 2026	Transmission d'un document regroupant les réponses à tous-tes les participant-e-s
13 février 2026	Délai pour le second envoi de questions
27 février 2026	Transmission d'un document regroupant les réponses à tous-tes les participant-e-s
13 mars 2026	Remise des projets
18 mars 2026	Ouverture des dossiers, selon la réglementation des marchés publics
30 mars 2026	Contrôle préalable de faisabilité des projets
31 mars 2026	Présentation des projets par les 5 artistes

Été 2026 – printemps 2028

Réalisation. Le calendrier de réalisation dépendra de la nature et des caractéristiques de l'intervention artistique retenue.

2.7 Composition du jury

Présidence	Clarissa Fornara, co-directrice du Quartier Général, La Chaux-de-Fonds, responsable de la galerie C, Neuchâtel
Membres votant-e-s	Olivier Chablais, architecte diplômé, EPFL, Chablais Fischer Architectes Lionel Muller, paysagiste, Muller Architecte Paysagiste Martine Steiger Burgos, présidente de l'association Bibliomonde Marie Villemin, curatrice et agente culturelle indépendante Carol Chisholm, représentante de l'association de quartier Place du Port Jean Berthoud, représentant de la Banque Bonhôte et président de la Fondation Bonhôte pour l'art contemporain
Jury consultatif	Philippe Carrard, urbaniste communal, chef du service du développement territorial Émilie Clérice, adjointe au chef du service, service du patrimoine bâti Thierry Chatelain, directeur de la Fondation Bibliothèque de Neuchâtel Gaëlle Métrailler, cheffe du service de la culture
Suppléance et rapport	Isabelle Fasnacht, chargée de projets, service de la culture

3. PHASE 1

3.1 Objectif

La phase 1 avait pour objectif de sélectionner, sur dossier, quatre à six artistes ou groupes d'artistes qui étaient invité-e-s ensuite à réaliser un avant-projet en phase 2.

3.2 Participation

L'appel à projets était ouvert à tout artiste ou groupement d'artistes, comme stipulé par le règlement des marchés publics pour une procédure sélective.

3.3 Critères de sélection

Pour la première phase du concours, les critères de sélection suivants ont été appliqués :

- Motivations exprimées pour le projet (35%)
- Qualité des réalisations artistiques présentées dans le dossier (35%)
- Engagement dans une démarche de création contemporaine (30%)

3.4 Conformité des dossiers reçus

51 dossiers ont été reçus, dont 3 incomplets ou hors délais. Le dossier de candidature devait contenir une lettre de candidature, un bref CV, de même qu'une sélection d'œuvres majeures du candidat, avec d'éventuelles publications de référence. Tout élément supplémentaire, dont la présentation visuelle d'un pré-projet, a été retiré des dossiers « papier » reçus (cela concernait 9 dossiers).

3.5 Déroulement et appréciation du jury

Date et lieu

Le 4 novembre 2025, de 13h à 17h15, à l'Hôtel de Ville de Neuchâtel, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, Neuchâtel, 1^{er} étage, salle des 40.

Délibération du jury

Dans un premier temps, les membres du jury ont pris connaissance ensemble des 51 candidatures. Les dossiers ont été examinés en référence aux critères mentionnés ci-dessus (voir point 3.3). Tout élément supplémentaire, notamment la présentation visuelle d'un pré-projet, a été retiré des dossiers papier reçus (9 candidatures concernées). 3 dossiers ont été retirés de l'évaluation en raison d'une non-conformité importante par rapport aux critères demandés dans le cahier des charges. 6 dossiers présentant un caractère non suffisamment professionnel pour l'ampleur du projet ou un faible ancrage dans le réseau artistique institutionnel ont été écartés rapidement.

Après deux tours de discussions puis de votes, 5 dossiers se sont clairement démarqués. Le jury a décidé, à l'unanimité, de retenir ces 5 candidatures pour la phase 2.

Sans ordre d'appréciation, la sélection pour la phase 2 est la suivante :

- Donald Jacob
- Maria Guță & Théophile Glauser
- Noha Mokhtar & Lucas Uhlmann
- Caroline Bourrit
- Vanessa Billy

4. PHASE 2

4.1 Critères de jugement

Les travaux présentés seront évalués par le jury sur la base des critères mentionnés ci-dessous sans ordre hiérarchique :

- Qualité artistique de l'intervention
- Adéquation de l'intervention avec le bâti et son contexte
- Faisabilité technique, durabilité et sécurité de l'intervention
- Economie générale du projet (réalisation et entretien)
- Développement durable, respect de l'environnement

4.2 Conditions particulières

- L'intervention proposée doit satisfaire aux conditions de sécurité inhérentes à sa localisation.
- L'intervention ne doit pas constituer une gêne pour l'exploitation normale des locaux (source de bruit, odeur, etc.).
- La substance bâtie ne doit pas être altérée et le principe de réversibilité doit être appliqué.
- L'entretien ou l'exploitation de l'œuvre proposée ne doit pas engendrer des coûts ou des difficultés techniques disproportionnées.
- De manière générale, la proposition respectera les critères essentiels du développement durable.
- Dans les constructions d'équipement public, le choix des matériaux et appareils respecte les critères de qualité, de résistance au vandalisme et de facilité d'entretien. L'installation artistique devra répondre aux mêmes critères.

4.3 Conformité des dossiers rendus

Tous les dossiers ont été rendus dans le délai imparti. Par conséquent, toutes les propositions ont été admises au jugement.

Chaque artiste ou groupe d'artistes invité en phase 2, et ayant rendu un projet conforme aux attentes, reçoit une indemnité de CHF 2'500.- TTC.

4.4 Séance de délibération

Date et lieu

Le 31 mars 2026, de 8h à 15h30, à l'Hôtel de Ville de Neuchâtel, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, Neuchâtel, 1^{er} étage, salle des 40.

Délibération du jury

Les artistes ont été invité-e-s à présenter leur dossier au jury pendant 20 minutes. Chaque présentation a été suivie d'une discussion (questions-réponses) avec les membres du jury.

4.5 Choix du projet lauréat

À la fin des auditions, chaque dossier a été revu selon les critères de jugement et les conditions particulières émises (cf. points 4.1 et 4.2). Le jury a choisi à la majorité :

Le projet « Emerger » proposé par Caroline Bourrit

Le choix du projet lauréat s'est fait par deux tours de vote.

5. DESCRIPTION ET ÉVALUATION DES PROJETS

Voici un bref descriptif des projets et leur évaluation par le jury. La numérotation est liée à l'ordre alphabétique des noms de famille.

5.1 Vanessa Billy, « Devenir Papillon »

L'artiste propose une œuvre plurielle autour du motif du papillon, symbole d'une métamorphose comme celle que vit actuellement le Collège latin. Un ensemble d'interventions jouant avec les matières et les emplacements invite à la découverte du lieu, au fil d'un parcours qui va de l'extérieur vers le cœur du bâtiment. Sur la place Agota Kristof, un livre ouvert en métal et aux pages découpées en forme de papillon se trouve sur un banc ; côté ville, un petit papillon argenté se pose au pied du Rhinocéros ; dans les étages, des papillons sont gravés sur les surfaces en bois, en verre ou en pierre, et des chenilles se cachent dans l'espace jeunesse. Des chrysalides lumineuses tissent un lien avec La Lanterne Magique. Au total, le projet fait état de 17 pièces mesurant entre 15 et 50 centimètres.

Le jury a particulièrement apprécié le fait que l'intervention artistique se déploie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment, avec une dimension ludique et un travail soigné autour des échelles et matières. Il s'est par contre interrogé sur le choix du motif du papillon ainsi que sur le potentiel risque de vandalisme.

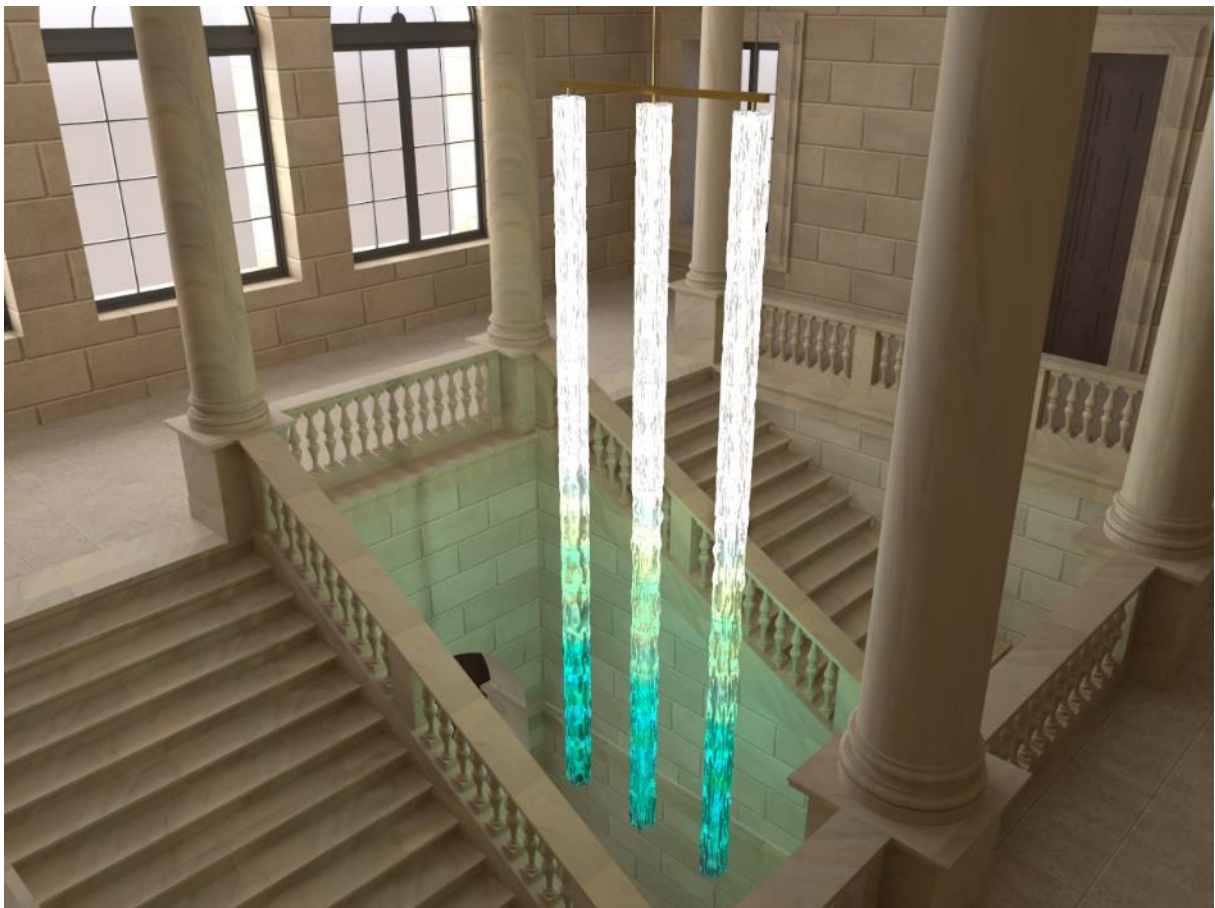


© Vanessa Billy, *Devenir Papillon*, 2026

5.2 Caroline Bourrit, « Emerger »

L'artiste propose une installation lumineuse en remplacement de l'ancien lustre du hall. Inspirée des pilotis qui soutiennent le bâtiment, elle en reprend la forme pour les transposer à l'échelle de la cage d'escalier. À travers trois cylindres lumineux de six mètres, l'œuvre fait émerger ces fondations habituellement invisibles et évoque les variations du niveau de l'eau, symbolisant le mouvement. Le projet explore également les flux qui traversent le bâtiment. En écho aux circulations liées aux emprunts de livres, l'installation évolue au fil de la journée : des variations lumineuses parcourent la partie inférieure des cylindres, matérialisant ces mouvements d'objets. Réinitialisé chaque jour, le dispositif s'inscrit dans une temporalité cyclique et compose un éclairage singulier, comme un bassin de lumière. La partie supérieure ou « émergée » du luminaire émet quant à elle une lumière blanche, dont l'intensité et la couleur peuvent également être contrôlées finement.

Le jury a été particulièrement séduit par la référence historique, la dimension plastique du luminaire proposé ainsi que la volonté de « montrer l'invisible » (pilotis et livres empruntés). Il s'est par contre questionné sur la compatibilité à plus long terme de la partie interactive.

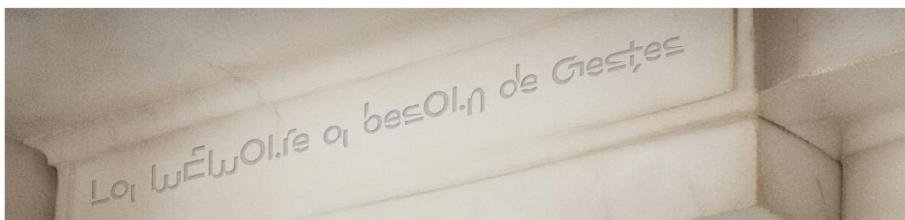


*Visuel © Rodrigo Vellasco Neves
Caroline Bourrit, Emerger, 2026*

5.3 Maria Guță et Théophile Glauser, « Allégorie en Trois Temps »

Les artistes proposent la création d'une typographie originale, conçue comme un véritable langage, en lien avec les missions de la bibliothèque (transmission, savoir, éducation à l'image). Inspirée à la fois de l'écriture d'Agota Kristof et des proportions classiques, elle évolue selon trois "âges", enfance, âge adulte, vieillesse, chacun correspondant à un étage et à une manière de percevoir et de comprendre le monde. Le projet considère le Collège latin comme un livre vivant, dont les murs portent les traces de près de deux siècles d'histoire. L'intervention ne cherche pas à effacer ces strates, mais à les révéler et à dialoguer avec elles : par exemple, à certains emplacements, la technique dite du « sgraffito » permettrait d'entrevoir les motifs et ornements anciens du Collège latin dans les lettres tracées. L'ensemble se déploie comme un parcours dans le bâtiment, pensé comme une trilogie : le visiteur traverse un récit spatial où les textes et les formes typographiques accompagnent les étapes de l'apprentissage, du concret à l'abstrait. L'œuvre met ainsi en scène les passages, entre générations, savoirs et époques.

La technique du sgraffito ainsi que le fait que le projet s'adresse aux différents publics du Rhino ont séduit le jury. Ce dernier s'est par contre interrogé sur le contenu des interventions textuelles.



Crédit images © Noue Studio, Bureau Chablais-Fischer
Maria Guță et Théophile Glauser, *Allégorie en Trois Temps*, 2026

5.4 Donald Jacob, « Troncs de la connaissance »

L'artiste propose deux formes verticales, deux troncs, l'un installé dans la salle de lecture, l'autre à l'extérieur, dans le bassin de la place Agota Kristof, liant ainsi l'extérieur et l'intérieur du bâtiment. Le tronc intérieur, réalisé en bois noirci par carbonisation (technique du Shou Sugi Ban), évoque les premières formes du savoir : le récit oral, la mémoire collective, le lien au corps et au lieu. A l'extérieur, le tronc en acier inoxydable poli incarne un autre régime de connaissance : global, médiatisé, fragmenté. Sa surface miroir capte et déforme légèrement son environnement (architecture, ciel, passant-e-s), tandis que de fines lignes de texte gravées n'apparaissent pleinement qu'à mesure que l'on s'en approche. Les deux objets peuvent être compris comme les étapes d'un même processus : du tronc au livre, puis du livre à l'écran, du foyer du récit vers une culture de la distance et de la projection. Les deux troncs se veulent des présences fortes et calmes, des « corps réduits » qui ne remplissent pas un but d'illustration, mais supportent au contraire des lectures et interprétations multiples.

Le jury a particulièrement apprécié le fait que l'intervention artistique se déploie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment. Il s'est par contre interrogé sur la logique spatiale du projet.

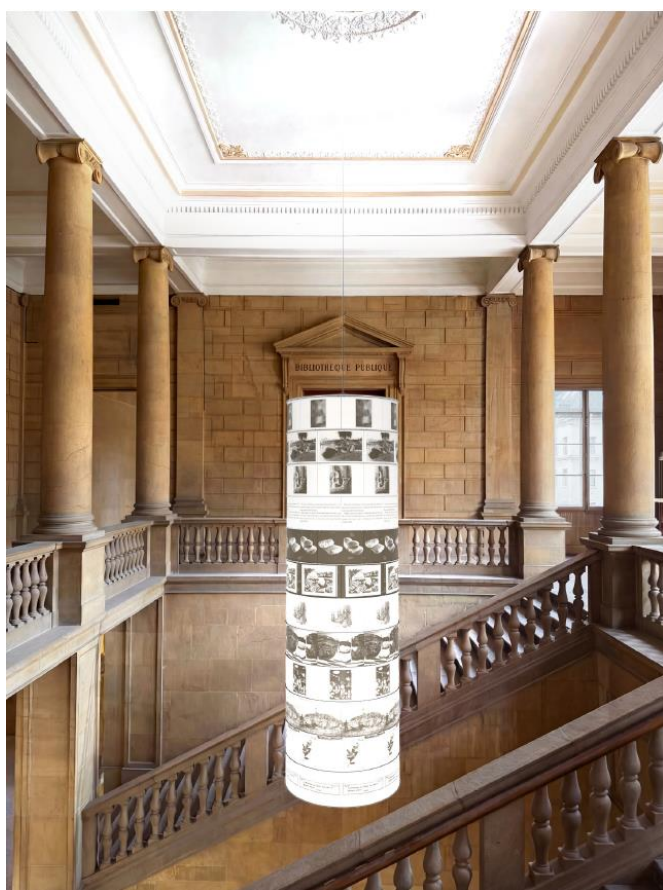


© Donald Jacob, *Troncs de la connaissance*, 2026

5.5 Lucas Uhlmann et Noha Mokhtar, « Rêveries »

Les artistes proposent un lustre suspendu dans la cage d'escalier, orné d'impressions lithographiques. Celles-ci seront réalisées en se servant de pierres d'Hauterive comme support de gravure, en écho au matériau qui compose le bâtiment du Collège latin. En collaboration avec les bibliothèques, douze fragments (images, textes, matériaux...), autour des thématiques du rêve et de la nature, seront sélectionnés afin de mettre en valeur la diversité des collections. Ces images viendront habiter le lustre, composant un ensemble à la fois visuel et narratif. Parallèlement, un livre sera conçu pour la bibliothèque, accompagné de textes rédigés par des auteur-ric-e-s invités. Ces contributions permettront de contextualiser les documents choisis et d'en proposer une lecture élargie, prolongeant ainsi l'expérience de l'installation.

Le jury a particulièrement apprécié l'aspect collaboratif et participatif du projet, ainsi que sa dimension artisanale et expérimentale (utilisation de la matière du bâtiment comme outil d'impression, recherche iconographique). Il s'est par contre interrogé sur la faisabilité, notamment technique, de l'installation finale.



© Lucas Uhlmann et Noha Mokhtar,
Rêveries, 2026

6. RECOMMANDATION DU JURY

Le jury recommande le projet « Emerger » de Caroline Bourrit à la majorité. Le projet est profondément ancré dans l'architecture et l'histoire du bâtiment : la longueur de la partie « émergée » du luminaire fait par exemple référence à l'abaissement du niveau du lac à la fin du XIXe siècle, un événement qui a eu un impact documenté sur l'état des fondations du Collège Latin. La recherche historique effectuée par l'artiste soutient et permet une démarche conceptuelle forte : tout en resserrant les liens du bâtiment avec son contexte spatial et en particulier celui du lac, l'œuvre met en lumière l'utilisation présente et future du lieu.

Au niveau plastique, esthétique et technique, la proposition est solidement étayée et convaincante. Le jury salue la qualité de la matérialité de l'œuvre ainsi que la précision et la pertinence du dossier d'avant-projet, particulièrement abouti. Enfin, il est séduit par la proposition dans sa globalité : situé dans le grand hall, ce nouveau lustre accueillera et fascinera le public dès son entrée, le plongeant dans un véritable bassin de lumière.

Le jury émet quelques recommandations concernant la partie interactive (exploration éventuelle d'autres pistes que celles du prêt du livre) et financière (augmentation de la rubrique « divers et imprévus »), ainsi que des considérations techniques (diffusion de la lumière). Ces trois points pourront être discutés ultérieurement avec l'artiste lauréate.

7. CONCLUSION FINALE

Le jury remercie tous-tes les participant-e-s pour leur engagement et investissement personnel dans cette procédure. Dans le cadre d'un projet de réaménagement aux contraintes patrimoniales certaines, mais dont les possibilités sont également nombreuses, toutes et tous ont fait preuve d'une créativité qui mérite d'être saluée.

8. APPROBATION DU RAPPORT ET SIGNATURES

Le présent rapport est approuvé et signé par les membres du jury le 27 avril 2026, à Neuchâtel.

Présidence

Clarissa Fornara



Membres

Olivier Chablais



Lionel Muller



Martine Steiger Burgos



Marie Villemin



Carol Chisholm



Jean Berthoud



Rapport et suppléance

Isabelle Fasnacht

